



# **RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2009 n° V/09**

## **Présents :**

M. Jean-Marie BEUTEL, Maire

## **Adjoints :**

M. Christian WENDLING  
M. Jean-Philippe FISCHER  
Mme Brigitte LENTZ  
Mme Fabienne BAAS

M. Denis RITZENTHALER  
Mme Doris LEGIN  
M. Noël NICKAES  
Mme Azam TAHERI

## **Conseiller Municipaux :**

Mme Anny PAGANI  
M. Bruno BOULALA  
M. Sylvain BROUSSE  
Mme Anne MAMMOSSER  
Mme Martine MALAISE  
Mme Farida GHETTAS (arrive après le  
point n° 6 a)  
Mme Claudia MIRAMONT (arrive  
après le point n° 3)  
Mme Patricia FROITIER (arrive après  
le point n° 5)  
M. Gilles KAPP

Mme Régine ECK  
M. Jean-Marie VELTZ  
Mme Catherine KOPP  
M. Eric MISCHLER  
M. Jean WECHSLER  
Mme Claudine TOLLANT  
M. Yves FELD  
M. Jean-Pierre SCHWARTZ  
Mme Catherine GEIGER  
M. Daniel STOETZEL

## **Absents excusés :**

M. Patrick ACKER, absent excusé donne procuration à M. Jean-Marie BEUTEL  
M. Richard LINCK, absent excusé  
Mme Corinne STOCHEMENT, absente excusée donne procuration à M. Christian WENDLING  
Mme Nathalie de BOUVIER, absente excusée donne procuration à M. Jean WECHSLER  
M. Claude STEINLE, absent excusé

## **ORDRE DU JOUR**

1°) - APPROBATION DU RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2009 - n° IV/09

2°) - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

3°) - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

4°) - PLACEMENT DE TRESORERIE

5°) - SUBVENTIONS ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET ENERGIE RENOUVELABLE

6°) - MARCHES PUBLICS

a) Acquisition de véhicules

b) Eclairage public rue de Bretagne

c) Extension Ecole Maternelle du Schloessel - Avenant négatif lot 4 Menuiserie Alu.

d) Acquisition de matériels son et lumière

e) Avenant n° 1 Sanitaires Ecole Jean Racine – Lot Cloisons et Faux Plafonds

7°) - INTERCOMMUNALITE

a) Zone d'activités La Vigie – SCI DU BON NOEL

b) Cession de terrain (rue de l'Ile des Pêcheurs)

c) Programme 2010 Voirie, Signalisation, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement

8°) - RAPPORTS ANNUELS 2008 (eau/assainissement/déchets)

9°) - DENOMINATION DE RUES

10°) - MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL

11°) - D.G.F. : Recensement longueur de voirie classée dans le domaine public communal

### **Intervention préalable du Maire, Jean-Marie BEUTEL**

*Cette séance de rentrée est l'occasion pour le Maire de faire le point sur un certain nombre de dossiers ou de faits récents :*

- *Rives du Bohrie : le travail sur le cahier des charges, opération importante, est en cours.*
- *PLU : la reprise de la procédure du Plan Local d'Urbanisme demandée par le Conseil Municipal de juillet va être actée au Conseil de Communauté Urbaine du 29 septembre.*
- *Voirie : suite au constat que les deux voiries – allée Cassin et allée Pflimlin sont toujours dans le domaine privé, le Maire informe le Conseil Municipal de la décision d'enclencher pour de bon la procédure de classement dans le domaine communautaire.*
- *Squares : les squares Matthis et Schweitzer, autour de l'église protestante, faisant l'objet de squats et d'incivilités nocturnes, des actions concrètes ont été mises en œuvre. Neutralisation du sol du square Matthis et actions de police sur le secteur Schweitzer.*
- *Terrain de football synthétique : les défauts de planéité provoquant des difficultés d'écoulement font l'objet de relances systématiques qui devraient faire réagir, une fois pour toute l'entreprise attributaire de ces travaux.*
- *Programme immobilier des anciens tennis : les riverains réagissent de manière régulière pour se plaindre des faibles distances entre ce programme et leurs habitations, occasion d'évoquer cette forte densité et les conséquences sur la circulation dans notre ville.*
- *Le boulevard urbain : les problèmes d'inondation liés à une mauvaise anticipation des systèmes d'assainissement devront être pris en compte dans le futur programme des Rives du Bohrie.*
- *Enfin le Maire rappelle que la Ville s'associe pleinement au Plan Climat de la CUS et de sa déclinaison « santé »*
- *Il rappelle que le dispositif anti H1N1 est entré dans sa phase active.*

### **Intervention de Mme Catherine GEIGER**

*M. le Maire,*

*Nous souhaiterions que le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire d'Adrien ZELLER, Président du Conseil Régional d'Alsace décédé le 25 août dernier.*

*Je vous remercie.*

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire qui retrace d'abord la personnalité du Président décédé, respecte un temps de recueillement.

### **1°) – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 8 juillet 2009 n° IV/09**

Ledit rapport est approuvé par 21 voix pour et 7 abstentions.

### **2°) – Désignation du secrétaire de séance**

M. Sylvain BROUSSE est désigné par 21 voix pour et 7 abstentions comme secrétaire de séance.

### **3°) – Décision Modificative Budgétaire n° 2**

L'assemblée municipale est appelée à valider un ensemble d'écritures comptables d'ajustement. Il s'agit en l'occurrence d'adopter, à crédits constants, l'état d'avancement de certains dossiers et chantiers. Ce dispositif budgétaire modificatif n° 2 vous a été explicité dans le document joint au document de travail.

M. Christian WENDLING expose les modifications budgétaires et détaille les opérations.

**Intervention de Mme Claudine TOLLANT**

*Une décision peu significative en termes d'enjeux financiers par rapport à la DM n° 1 présentée lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2009.*

*Aujourd'hui, il nous est proposé de réduire l'acquisition de terrains au 2111.008.020 d'un montant de 81 900 € pour saupoudrer ces crédits totaux en 3 postes :*

- *des études pour le développement durable 20 000 €*
- *des travaux au Centre Administratif 32 000 €*
- *Centre Sportif et de Loisirs abondé de 24 850 €*

*La curiosité vient qu'il y a deux mois, soit le 8 juillet, l'exécutif demandait à l'assemblée délibérante d'abonder ce même poste D2111.008.020 terrains de 147 817,06 € pour le réduire de 81 900 € ce jour, soit une réduction de plus de 66 %. Cette gymnastique comptable peut laisser croire à la gestion de type épicière. La prévision ne semble pas être la règle ou, était-ce un procédé peu sincère et orthodoxe pour dissimuler des autorisations de dépense.*

*La DSU de 3 700 € que représente ce crédit ? Nous nous abstenons.*

**Réponse de M. Christian WENDLING :**

*Tous les budgets prévoient toujours un montant suffisamment abondé afin de pouvoir faire face aux acquisitions éventuelles de terrain.*

*Il s'agit d'une régularisation du montant final de cette dotation.*

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**d é c i d e par 21 voix pour et 7 abstentions**

de valider cette décision modificative n° 2  
et d'autoriser M. le Maire à faire procéder aux écritures comptables correspondantes.

Mme MIRAMONT arrive après le vote de ce point.

**4°) – Placement de Trésorerie**

L'assemblée municipale a, dans sa séance du 18 septembre 2008, validé un placement de Trésorerie sur Compte à Terme auprès du Trésor Public.

Un montant de 1,5 M€ a ainsi été placé sur une durée de 1 an qui vient à terme le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Le taux de rémunération s'élevait alors à 4,22 % (taux actuariel de 4,28 %) avec des intérêts versés à terme échu.

Aujourd'hui il est possible pour la Commune de prolonger ce placement pour une nouvelle séquence d'une année à compter du 02 octobre 2009 en y adjoignant un Million d'Euros supplémentaire soit un montant total de 2,5 M€.

Ils proviennent du paiement, en juillet dernier du dernier acompte de la vente des terrains des anciens Tennis à Bouygues et Lux Immobilier.

Dans cette nouvelle période annuelle, il sera possible de mobiliser une partie de cette somme pour ensuite replacer le montant disponible sur une nouvelle annuité selon les taux en vigueur à ce moment là pour ce type de produit.

A ce jour les taux exacts ne sont pas connus mais ils sont estimés dans une fourchette comprise entre 0,5 % et 1 %.

### **Intervention de Mme Claudine TOLLANT**

*Le 1,5 M€ qui provenait déjà de la vente des terrains des anciens tennis à Bouygues et Lux Immobilier, placé à 4,22 % avec un taux actuariel de 4,28 % semblait être une proposition judicieuse. Aujourd'hui, il nous est proposé de placer non pas 1,5 M€ mais 2,5 M€. Seulement le taux est très bas : (entre 0,5 % et 1 %). Cette fourchette correspond à la politique monétaire actuelle.*

1<sup>ère</sup> question :

*Ne serait-il pas plus judicieux de rembourser par anticipation un emprunt ?*

*Une étude a-t-elle été réalisée pour nous permettre d'approuver ou de désapprouver cette opération ?*

2<sup>ème</sup> question :

*En ces temps de récession, est-ce sain de demander aux Ostwaldois actuellement de payer des impôts locaux (taxes foncières – taxes d'habitation...) alors que la commune n'a pas besoin d'argent. Au contraire, elle place à un taux inférieur à 1 %. Des honnêtes gens empruntent à + de 6 % (crédits de consommation) pour honorer leur dette fiscale (taxes d'habitation et foncières).*

*Aussi notre Groupe sera contre cette proposition « demander de l'argent au contribuable Ostwaldois en ces temps difficiles où le chômage frappe de nombreux foyers » est contraire à notre ligne de conduite.*

### **Réponse de M. Christian WENDLING**

*Les emprunts ne sont pas renégociables avant 2013 car contractés par votre équipe à taux fixe jusqu'à cette échéance et le remboursement anticipé ouvrirait en plus droit à IRA (Indemnité de Remboursement Anticipé) qui pénaliserait d'autant les conditions actuelles du prêt.*

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

#### **d é c i d e par 22 voix pour, 1 abstention et 6 contre**

- de procéder au placement de ce montant de 2,5 M€ à compter du 02.10.2009 au taux en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2009,
- d'effectuer, pour des facilités de gestion, pendant la durée du placement (du 02.10.2009 au 02.10.2010) les retraits anticipés nécessaires en tant que de besoin pour la gestion communale,
- de replacer ensuite le solde disponible auprès du Trésor Public sur un nouveau Compte à Terme, aux taux alors en vigueur, et pour une durée là aussi déterminée en fonction des besoins de la Commune d'Ostwald.

### **5°) – Subvention Entretien du Patrimoine et Energie Renouvelable**

Par délibération du 28 avril 2008 et du 30 juin 2008, l'Assemblée Municipale a validé les subventions d'amélioration du patrimoine bâti et la pose de panneaux solaires.

Les dossiers circonstanciés suivants ont été instruits par les services communaux.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

#### **d é c i d e à l'unanimité**

d'attribuer les subventions suivantes :

**Subvention chauffe-eau solaire**

**Particuliers**

N°	Nom -Prénom	Adresse travaux	Montant
1	BIRRER Jean-Christophe	81 rue du Mal Foch	300,00 €
2	ROSER Yves	11 rue de l'Ill	300,00 €
<b>Total à payer</b>			<b>600,00 €</b>

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**d é c i d e par 28 voix pour et 1 contre**

d'attribuer les subventions suivantes :

**Subvention pour l'Entretien du Patrimoine Urbain**

**Particuliers**

N°	Nom -Prénom	Adresse travaux	Montant
1	MONIN Yves	8 rue de Provence	560,48 €
2	RIEHL Anne-Marie	26 rue de Nancy	527,00 €
3	ZIMMERMANN Nicole	3 impasse du Melon	556,60 €
<b>Total à payer</b>			<b>1 644,08 €</b>

**Intervention de Mme Catherine GEIGER**

*Comme la CUS et d'autres communes environnantes, la Ville d'Ostwald donne elle aussi un coup de pouce au dispositif d'aide à l'installation des panneaux solaires mis en place par la Région Alsace et par l'ADEME, et je m'en réjouis.*

*Après ce tout petit pas vers le développement durable, ne croyez vous pas, Monsieur le Maire, qu'il est grand temps pour Ostwald d'aller un peu plus loin et de se mettre à l'heure des préconisations du Grenelle de l'Environnement ?*

*C'est d'ailleurs dans cet esprit que le gouvernement prévoit la mise en place d'une fiscalité écologique dans quelques semaines : la taxe carbone.*

*Vous savez Monsieur le Maire que l'eau chaude et le chauffage de la grande majorité des Ostwaldois proviennent des énergies fossiles fuel et gaz.*

*C'est donc le moment ou jamais de favoriser les économies d'énergies.*

*Jusqu'à présent, les économies d'énergie auraient simplement été des dépenses évitées par nos concitoyens, mais dès 2010, elles pourront se transformer en crédits d'impôt qui s'additionneront à ces dépenses évitées.*

*Aujourd'hui, aucune aide aux économies d'énergie n'est proposée à Ostwald et je le regrette. Je veux parler d'aides à l'isolation thermique des murs et des toitures des logements de nos concitoyens.*

*Et pourquoi Ostwald ne se lancerait pas la première dans ce type d'aide pour améliorer durablement le pouvoir d'achat de ses habitants ?*

*Pourquoi Ostwald ne montrerait pas l'exemple en mettant en place cette aide au lieu d'attendre et d'accompagner un dispositif que d'autres collectivités – je l'espère – ne manqueront pas de mettre en œuvre ?*

### **Réponse de M. Jean-Marie BEUTEL**

*La commune d'Ostwald subventionne déjà, dans le dispositif voté, les isolations de façade. Le dossier-diagnostic ECOZONE sur les 8 bâtiments principaux de la Ville est en cours de finalisation et leurs conclusions seront intégrées dans les travaux à venir sur ces bâtiments.*

Mme FROITIER arrive après le vote de ce point.

## **6°) – Marchés Publics**

### **a) acquisition de véhicules**

Le renouvellement de matériels roulants du parc véhicule de la Commune a été budgétisé au Budget Primitif 2009.

A l'étude des besoins, il apparaît utile d'acquérir les deux véhicules suivant conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 14 septembre 2009.

- Camion benne de 3,5 T. type DAILY IVECO fonctionnant au gaz naturel de ville. Il convient ici d'anticiper les réparations conséquentes de l'actuel matériel en usage depuis 2001

- Véhicule de liaison, destiné au bon fonctionnement des services municipaux et qui fonctionne aussi au gaz naturel de ville.

Les offres sollicitées directement auprès de l'UGAP permettent d'obtenir des prix compétitifs et des conditions de livraison favorables.

Les coûts respectifs obtenus sont :

- pour le Daily Iveco 60.077,23 € TTC qui consomme uniquement du gaz naturel de ville,

- pour le véhicule de liaison 16.303,33 € TTC qui consomme également du gaz naturel de ville.

Des subventions sont allouées pour ce type de consommation automobile par Gaz de Strasbourg et l'ADEME.

### **Intervention de M. Jean WECHSLER**

*Dans le cadre de la CAO, le choix des 2 véhicules a été fait vers un usage du GAZ. Il y a un surcoût de l'ordre de 20 %, soit :*

*6 412.60 € TTC pour le camion benne*

*3 675.16 € TTC pour le véhicule de liaison*

*L'ADEME et le Gaz de Strasbourg subventionnent de tels achats, il serait intéressant de nous communiquer lors des prochaines séances de conseil municipal, les montants réellement alloués.*

*Lors de cette CAO, je me suis abstenu, pas à cause du choix du Gaz mais à cause de documents incomplets (pages manquantes) qui ont induit en erreur la CAO qui a voté pour un montant erroné. 48 993.06 € TTC pour le camion benne. Après lecture des documents complets (transmis dans la journée), il semblerait que l'UGAP soit responsable de l'erreur.*

**Réponse de M. Jean-Marie BEUTEL**

*Une erreur de chiffrage provient de l'UGAP et le Conseiller Jean Wechsler a été informé dans la même matinée sur ce point. Une nouvelle séance de la CAO pour prendre connaissance de cette erreur a été déclinée par l'intéressé.*

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**d é c i d e à l'unanimité**

d'autoriser M. le Maire à procéder à l'acquisition de ces deux véhicules aux conditions financières susvisées et d'introduire préalablement les dossiers de subventionnement auprès de Gaz de Strasbourg et de l'ADEME.

Mme GHETTAS arrive après le vote de ce point.

**b) Eclairage public rue de Bretagne**

Un avis d'appel public à concurrence a été initié pour recueillir les offres de travaux d'éclairage public de la rue de Bretagne (section comprise entre la rue du Maréchal Foch et la rue de Cernay). La procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics a permis à la Commission d'Appel d'Offres, dans ses séances des 21 et 22 juillet 2009, de désigner le prestataire retenu, la Société SOBECA à 67330 Imbsheim pour un montant TTC de 52.902,07 €.

Les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2009. Ce marché a été notifié au titulaire susvisé et l'ordre de service correspondant a également été émis dans le cadre de la délégation générale de pouvoirs qui m'a été accordée par le conseil municipal le 14 avril 2008. Les travaux préparatoires ont déjà été effectués afin de ne pas retarder l'intervention des autres corps de métiers.

Cette information de l'assemblée municipale est effectuée conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**d é c i d e à l'unanimité**

d'acter la mise en œuvre conforme de la délégation générale de pouvoirs avec signature et notification de ce marché aux conditions financières susvisées.

**Intervention de M. Jean WECHSLER :**

*Dans le cadre de votre délégation générale de pouvoirs, vous justifiez des travaux préparatoires déjà effectués. L'aménagement de la rue de Bretagne suscite des réactions de la part de certains riverains. A la lecture assez tardive du plan approuvé par votre équipe, je*

*peux comprendre qu'avec un tel aménagement et l'étroitesse de la voirie, certaines manœuvres seront difficiles pour rentrer les voitures dans les cours privées.*

*La mise en place d'un trottoir est bien évidemment une très bonne chose mais autoriser les riverains à stationner devant leur entrée va compromettre son usage. Et il me semble cette dérogation est illégale.*

*Certes, il n'est pas possible de satisfaire tout le monde, mais il ne faut pas non plus confondre vitesse et précipitation, la concertation tant évoquée, ne semble pas aussi efficace.*

**Réponse de M. Jean-Philippe FISCHER :**

*Le projet a fait l'objet d'une séance de concertation avec TOUS les riverains en présence des services de la CUS. Il a été présenté, à cette occasion, 4 propositions d'aménagement sécurisé de cette rue. Une visite sur place a également eu lieu un samedi matin en compagnie de M. le Maire. Le projet retenu cherche essentiellement à assurer la SECURITE des riverains et des piétons surtout ceux qui se rendent dans les groupes scolaires : un passage surélevé au carrefour Cernay/Bretagne, un cheminement piéton continu pour éviter les traversées de chaussée, une circulation réglementée et un aménagement paysager.*

**Réponse de M. Jean-Marie BEUTEL :**

*Que recherchons-nous dans cet aménagement ? La SECURISATION des USAGERS et la REDUCTION de la VITESSE : objectifs avoués par les riverains de cette rue lors de la réunion d'information.*

*L'intérêt général est aussi recherché par delà les modifications mineures requises et acceptées par certains riverains qui auraient eu du mal à accéder à leur propriété. La configuration des lieux – voie étroite et propriétés foncières souvent exigües – peut ainsi conduire les automobilistes à accéder par marche arrière dans leur propriété.*

*A défaut, il aurait fallu démolir des clôtures et prélever du terrain sur des propriétés, ce que voulaient ni la municipalité, ni les propriétaires.*

**c) Extension Ecole Maternelle du Schloessel - Avenant négatif lot 4 Menuiserie Alu.**

Dans le cadre de l'extension de l'Ecole Maternelle du Schloessel, l'entreprise J. GREMMEL et Cie 17 rue des Fusilliers Marins 67114 Eschau est titulaire du lot n° 4 – Menuiserie Alu – pour un montant initial H.T. de 80.343,40 €.

A l'issue des travaux effectués, il s'avère qu'un ensemble de prestations prévues n'ont pas été réalisées (châssis latéraux, monceaux aluminium, entre fenêtres, entrées d'air ...).

Par contre des travaux supplémentaires (châssis supplémentaire dans le local sanitaire, pose de profilés alu supplémentaires extérieurs) ont également été effectués.

Ces prestations en plus et en moins dégagent une minoration globale de 1.875,50 € H.T. qu'il convient de déduire d'un montant HT du marché initial 80.343,40 € - 1.875,50 € = 78.467,90€ HT.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**d é c i d e à l'unanimité**

d'autoriser M. le Maire, dans ce marché, à comparaître à l'avenant négatif de 1.875,50 € HT.

#### **d) Acquisition de matériels son et lumière**

La salle de spectacle du Point d'Eau nécessite l'acquisition de nouveaux matériels d'équipement destinés à répondre à l'évolution technique de la scénographie et l'éclairage des spectacles. Les équipements originels s'avèrent insuffisants en puissance et en qualité pour assurer aux spectacles donnés dans cet espace culturel un rendu optimal.

Une consultation publique a été lancée pour recueillir les offres de matériels de SON, de LUMIERES, de FLIGHT CASES et MULTI auprès des entreprises spécialisées es qualité.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 14 septembre 2009, étudié les offres réceptionnées pour valider les acquisitions suivantes :

- MATERIELS SON pour 45.091,10 € TTC auprès de la Société T.S.E. à Rixheim
- LUMIERES pour 21.380,18 € TTC auprès de la Société LAGOONA à Strasbourg
- FLIGHT CASES pour 8.402,62 € TTC pour la Société RYTHMES ET SON à Illkirch
- MULTI pour 3.106,35 € TTC pour la Société LAGOONA à Strasbourg

Le coût total de ces montants est chiffré à 77.980,25 € TTC et les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009.

L'achat de ces matériels innovants peut être subventionné par la Région Alsace.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

#### **d é c i d e à l'unanimité**

- de valider cet achat de matériels pour le montant de 77.980,25 €
- d'autoriser M. le Maire à requérir préalablement à toute acquisition, le subventionnement correspondant auprès de la Région Alsace.

#### **e) Avenant n° 1 Sanitaires Ecole Jean Racine – Lot Cloisons et Faux Plafonds**

L'entreprise OLRV de Turckheim est titulaire du lot n° 5 – Cloisons – Faux Plafonds des travaux destinés à la réfection des sanitaires de l'Ecole Jean Racine pour un montant initial de 13.015,62 € TTC

Un avenant n° 1 concernant les travaux suivants :

- fourniture et pose d'un habillage complémentaire de descente d'eau pluviale est chiffré à 650,62 TTC. Ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement.

Le nouveau montant global du marché est ainsi porté à 13.666,24 € TTC.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

#### **d é c i d e à l'unanimité**

de valider cet avenant de 650,62 € TTC et d'autoriser M. le Maire à comparaître au marché correspondant.

## **7°) – INTERCOMMUNALITE**

### **a) Zone d'activités La Vigie – SCI DU BON NOEL**

Dans le cadre de la commercialisation des terrains dans la zone d'activités de la Vigie à Ostwald, la Communauté Urbaine a retenu la candidature de la SCI DU BON NOEL (Sté MOBILITAS), 9 rue Thomas Edison à Gennevilliers (92230), qui souhaite acquérir des parcelles d'une surface totale de 62,93 ares dans le cadre du transfert des activités de la Sté AGS Strasbourg (garde-meuble, archivage self-stockage), locataire au 8 rue de la Gare aux Marchandises à Lingolsheim.

Il s'agit d'un projet dont la surface développée est de 2093 m<sup>2</sup> de SHON et qui concernera une vingtaine d'emplois à terme.

Il est donc proposé de vendre à la SCI DU BON NOEL des terrains équipés d'une surface totale de 62,93 ares pour l'implantation de son projet au prix de 4600 € l'are H.T. (valeur août 2009), soit un montant total H.T. de 289.478 €. Cette délibération s'inscrit dans les dispositions de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

France Domaine a été consulté sur ce projet de vente en conformité avec les dispositions de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

### **d é c i d e à l'unanimité**

d'émettre un avis favorable sur le principe de la vente par la CUS à la SCI DU BON NOEL, 9 rue Thomas Edison à Gennevilliers (92230), ou à toute personne morale constituée ou désignée à l'effet des présentes, de terrains équipés d'une surface totale de 62,93 ares situés dans la zone d'activités de la Vigie à Ostwald, cadastrés :

Commune d'Ostwald Lieudit « Breitlach » Section 12

- Parcelle n° 408/3 de 27 a 93 ca
- Parcelle n° 407/3 de 15 a
- Parcelle n° 410/3 de 1 a 24 ca
- Parcelle n° 411/3 de 18 a 76 ca

selon les modalités visées ci-dessus.

### **b) Cession de terrain (rue de l'Île des Pêcheurs)**

Le logeur Habitat de l'Îll qui vient de livrer son programme immobilier locatif et en accession à la propriété sollicite l'acquisition par la Communauté Urbaine de Strasbourg d'une bande de terrains de 6,80 ares inutiles à son projet aux fins d'incorporation dans le domaine public et d'entretien par la Communauté Urbaine de Strasbourg (Parcelle Section 27 n° 1124 de 6,80 ares).

Cette vente concerne des terrains classés en zone Uda et évalués à 5.000 € l'are soit un montant global de 34.000 €.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**d é c i d e à l'unanimité**

d'émettre un avis favorable sur le principe de cette cession par Habitat de l'Ill au profit de la Communauté Urbaine de Strasbourg selon les modalités financières susvisées.

**c) Programme 2010 Voirie, Signalisation, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement**

- Programme 2010 : Voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement ;
- Autorisation de débiter les études.

Après une phase de concertation qui a associé tous les Maires de la Communauté Urbaine, le programme Voirie, Signalisation, Ouvrages d'Art pour l'année 2010 a été établi.

Les opérations qui en font partie, pilotées par la Direction des Espaces Publics et Naturels, nécessitent des délais d'études importants. C'est pourquoi, et afin de pouvoir entreprendre les travaux au cours de l'année 2010, il est indispensable de débiter les études au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2009.

Comme les années précédentes, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les projets sur l'espace public en deux étapes :

- la première, objet de la présente délibération, autorise le lancement des études,
- la seconde (prévue en décembre), permettra d'affiner les études et de réaliser les travaux.

Les opérations mises à l'étude sont mentionnées dans les listes jointes en annexes : projets prévus dans les autres communes de la CUS. Le montant total des projets proposés s'élève à environ 44 M€.

Ces projets seront réalisés soit en maîtrise d'œuvre interne à la CUS (avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage externe) soit en maîtrise d'œuvre externe (les bureaux d'études privés réalisant soit la totalité de la mission soit une partie).

Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus sur les autorisations de programme et les crédits annuels des services communautaires concernés et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement de la CUS.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur septembre 2009 ; à noter que les reliquats de crédits études, pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation sera arrêtée début 2010 ainsi que les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la sécurité qui sont réalisés tout au long de l'année.

Conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, la délibération du Conseil de Communauté du 26 septembre 2008 a désigné les élus appelés à siéger aux jurys ou commissions d'appel d'offres composées en jury ; les membres titulaires et suppléants sont répartis en 3 secteurs pour Strasbourg et en 5 secteurs pour les autres communes de la CUS. Il est proposé de confirmer les élus précédemment désignés pour y siéger.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

### **d é c i d e à l'unanimité**

d'émettre un avis favorable sur ce dispositif conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales article L 5211-57 et autorise le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg à cet effet.

#### **8°) – Rapports annuels 2008 (eau/assainissement/déchets)**

L'assemblée municipale est appelée à prendre connaissance des rapports annuels 2008 relatifs :

- au prix et à la qualité des services publics de l'Eau et de l'Assainissement,
- au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ces rapports, après avoir obtenu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la CUS, sont à acter par l'assemblée municipale des communes desservies.

Cette démarche s'inscrit dans le droit fil des décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000.

Ces dossiers sont à la disposition des élus auprès du Secrétariat Général.

L'Assemblée Municipale **a acté** cette information.

#### **9°) – Dénomination de rues :**

L'assemblée municipale est appelée à prendre connaissance et acter la dénomination définitive et règlementaire des rues suivantes :

- **Allée du Bohrie** en lieu et place de l'appellation provisoire utilisée à ce jour pour le Boulevard Urbain. Il s'agit de la voie publique créée de part et d'autre du Tram entre la rue du Général Leclerc et la rue de Lingolsheim.
- **Cour Ilie Nastase** pour la nouvelle voie publique de desserte interne du nouveau programme immobilier en cours de réalisation sur les anciens terrains de tennis couverts et extérieurs derrière la rue de Lingolsheim.  
Cette voie est branchée sur la rue Copernic à l'Est et sur la rue de Lingolsheim à l'Ouest.

- **Chemin des Ondines** pour la voie d'accès de la piscine de la Hardt entre la rue du 23 Novembre et la piscine de la Hardt c'est-à-dire la section encore incluse sur le ban d'Ostwald.

**Intervention de M. Jean WECHSLER :**

***Allée du Bohrie :***

*Dans le cadre de la recherche d'un nom pour la voirie qui longe le TRAM entre l'hôtel de Ville et la rue de Lingolsheim, vous avez lancé une concertation dans le Journal Municipal de juin 2008.*

*L'appellation provisoire utilisée à ce jour « allée du Printemps » avait été suggérée parmi les 12 propositions faites en retour du sondage.*

*Qu'en est-il du résultat exact du sondage ? Quelle proposition a fait l'unanimité ? Le nom choisi ce soir, ne figurant pas parmi les 12 propositions, comment allez-vous communiquer dans le prochain Journal Municipal ?*

*Enfin pour finir, j'en profite pour vous rappeler que de nombreux actes d'incivilités ont lieu autour de cette allée (dégradation de véhicules, cambriolage, tapage nocturne,...). Qu'en est-il des rondes de la police ?*

***Cour Ilie Nastase :***

*Il est assez rare de choisir une personnalité vivante pour dénommer une rue. Il me semble que nous avons de grands joueurs de tennis français qui ont fait l'histoire. Va-t-il venir couper le ruban ?*

***Chemin des Ondines :***

*Attention aux jeunes hommes, car les ondines les attirent pour ne plus jamais revenir !!!!*

**Réponse de M. Jean-Marie BEUTEL :**

***Boulevard Urbain : allée du Bohrie :***

*La municipalité, après avoir pris connaissance des différentes propositions, a décidé de faire référence, pour cette voirie à la proximité d'un endroit naturel de qualité incontestable, pouvant développer un programme d'habitat respectant le capital naturel et forestier de ce secteur. L'allée dite du Printemps ne répond pas à ces critères.*

***Cour Ilie Nastase :***

*Il s'agit du choix d'une véritable personnalité sportive – non dénuée d'humour – qui s'est illustrée sur les courts du Tennis Club du Parc d'Ostwald.*

L'Assemblée Municipale **acte** les trois dénominations de voies publiques proposées : Allée du Bohrie – Cour Ilie Nastase – Chemin des Ondines.

**10°) – Modification de l'Etat du Personnel**

L'Etat du Personnel validé lors du vote du Budget Primitif 2009 nécessite les modifications suivantes :

- Service Petite Enfance

L'assemblée a, dans sa séance du 02 juin 2009, voté l'engagement d'un agent titulaire appelé à intervenir au Relais d'Assistantes Maternelles – RAM – Le personnel recruté est entré en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2009 au grade d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe au 3<sup>ème</sup> échelon (indice brut 299 majoré 294).

Ces modifications mineures de date d'entrée et de grade sont à valider par le conseil municipal.

- Service Administratif

L'assemblée municipale est appelée à valider l'embauche d'un agent administratif au titre des dispositions des nouveaux contrats aidés C.A.E./C.A.V. valables pour une année. Cet agent sera rémunéré sur la base du smic horaire pour une séquence hebdomadaire de 20 heures.

- Services Techniques

L'assemblée municipale est appelée à ouvrir un poste d'apprenti sur deux années en Brevet de Technicien Supérieur Spécialité « Travaux Paysagers » en liaison avec le Centre d'Apprentissage et de Formation du Lycée Agricole d'Obernai.

L'agent sera rémunéré selon la grille suivante :

<b>Année d'exécution</b>	<b>- de 18 ans</b>	<b>- de 21 ans</b>	<b>- de 25 ans</b>
1 <sup>ère</sup> année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 <sup>ème</sup> année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**d é c i d e par 24 voix pour, 6 abstentions et 1 contre**

les modifications ci-dessus et autorise M. le Maire à cet effet pour amender l'état du personnel en vigueur.

11°) – D.G.F. : longueur de voirie

La Communauté Urbaine m'a communiqué la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal au 31 décembre 2009 soit 37 187 mètres.

Pour mémoire, la longueur de voirie au 31 décembre 2007 s'élevait à 30 463 mètres.

Cette différence provient :

- du déclassement dans la voie communale de la route départementale 484 (rue du Général Leclerc et une partie de la rue des Vosges)
- aux nouvelles voies (rue Mariotte, rue de l'Île des Pêcheurs, bouclage rue du Rivage)

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**d é c i d e à l'unanimité**

d'autoriser M. le Maire à solliciter l'inscription de cette voirie communale supplémentaire au titre du calcul de la DGF 2010.